

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES  
N°71-2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 4 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 29 octobre 2025

Affichage Mairie mercredi 29 octobre 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	18
	Votants	22

**PRESENTS** : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain, Mme LAPALUD Sylvie donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme BARBET Janique donne pouvoir à Mme THOMAS Murielle.

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Admission en non-valeur :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

**Vu** le bordereau de situation en date du 1<sup>er</sup> août 2025 transmis par la DGFIP indiquant un état d'impayé envers la commune de la part de la société Lucas R d'un montant de 215 €,

**Considérant** la dette de ladite société envers la commune qui reste impayée à la suite de plusieurs relances de la DGFIP (somme correspondante à un encart publicitaire sur le bulletin municipal de 2021),

**Vu** le jugement de clôture pour insuffisance d'actif de Lucas R établi par le greffe du tribunal de commerce de Villefranche - Tarare en date du 25 mai 2023,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'admission en non-valeur de cette somme.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** l'admission en non-valeur de la facture due à la Mairie de Dommartin d'un montant total de 215€ selon l'état présenté par la DGFIP.
- **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET



Le Maire,  
Alain THIVILLIER

